



Obligation pour les propriétaires après 10 ans de location.

Par **quarte33**, le **18/01/2014** à **20:39**

Bonjours,est-il vrai qu'un propriétaire est tenu après 10 ans de location d'une maison ,de prendre à sa charge la réfection des peintures ou papiers peints ?Merci d'avance.

Par **Lag0**, le **19/01/2014** à **11:05**

Bonjour,

Non, c'est totalement faux.

Si vous voulez des peintures ou papiers peints neufs, ce sera à votre charge, sauf accord amiable avec le bailleur.